Prime Eclair... C'est fini!



pour l'année 2014-2015

EXIGER L'EGALITE DE TRAITEMENT

Demande Snes-FSU adressée au Recteur de Lille

Monsieur le Recteur,

La refondation de l'éducation prioritaire a été engagée en janvier 2014. Le Snes-FSU l'a soutenue en ce qu'elle relevait les effets nocifs du dispositif Eclair sur le fonctionnement des EPLE labellisés, et notamment l'accroissement des tensions au sein des équipes pédagogiques par l'introduction d'une prime à part variable attribuée par le chef d'établissement.

Dès le début de l'année 2014, le Snes a obtenu du ministère l'engagement que la part variable de cette prime serait répartie de façon égale entre tous les personnels pour l'année 2014-2015. Des instructions en ce sens ont même été données dès le printemps 2014.

Alors que le CTM a été consulté le 28 mai sur la mise en place du nouveau régime indemnitaire REP/REP+, qui acte la suppression de la prime Eclair, nous vous saurions gré de bien vouloir vous assurer que les chefs d'établissements sont bien informés des consignes ministérielles et de l'évolution de ces textes indemnitaires.

A la veille de la tenue des Conseils d'Administration qui traiteront cette question, nous tenons à soutenir la demande forte des collègues de se voir attribuer également la part variable de la prime afférente.